



La ville du Quesnoy
vous propose

La Baby-Gym



1^{ère} Séance le 28/09/2022

Pour qui ?	<u>Destinée prioritairement aux enfants Quercitains et aux « extérieurs » en fonction des places disponibles...</u>
Âge ?	de 2 ans et demi* à 6 ans
Où ?	Salle Michel Bernard Centre Lowendal
Quand ?	Le Mercredi matin
A quelle heure ?	De 9h30 à 10h15 >> (Petite section : 2 ans et demi à 3 ans) De 10h30 à 11h15 >> (Moyenne section : 4 ans) De 11h30 à 12h15 >> (Grande section : 5 ans)
Encadrement ?	Mme Sophie Dupont, éducatrice sportive Mr Thomas Lelong, éducateur sportif Les parents ne seront pas autorisés à rester durant la séance, merci !
Effectif ?	- Maximum 16 enfants/créneau - 12 enfants en petite section (2 ans et demi à 3 ans)
Règlement ?	Versement en 2 périodes : <ul style="list-style-type: none">• Période 1 de Septembre à Décembre 2022 9 € Quercitains/ 18 € extérieurs• Période 2 de Janvier à Juin 2023 (à définir)
Comment ?	Ramener : <ul style="list-style-type: none">› un certificat médical d'aptitude à la pratique physique› une attestation d'assurance couvrant les activités extrascolaires› le règlement (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public)› la fiche d'inscription jointe, téléchargeable sur le site internet de la ville, remplie et signée



* 30 mois révolus à la 1^{ère} séance, l'enfant doit être propre.

**Inscription le samedi 24 septembre 2022 lors de la fête du sport
à partir de 10h complexe du tennis, chemin de Ghissignies**

Le lundi 26 septembre 2022 de 9h à 12h en mairie au service jeunesse

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....

Adresse :

.....

Tél./Portable :

Courriel :

Responsable légal(e), autorise mon enfant

Nom : Prénom :

Né(e) le :

à participer à l'activité Baby – Gym le mercredi :

- De 9h30 à 10h15 >> (Petite section 2 ans et demi à 3 ans)
- De 10h30 à 11h15 >> (Moyenne section 4 ans)
- De 11h30 à 12h15 >> (Grande section 5 ans)

J'autorise l'éducatrice à prendre toute disposition en cas d'accident, si les parents ne sont pas joignables.

- Droit à l'image : j'autorise la ville du Quesnoy à filmer et / ou photographier mon enfant, en vue d'une diffusion dans la presse et/ou sur le site de la ville : oui non
- J'autorise la ville du Quesnoy à appliquer, en cas de choc du froid à mon enfant : oui non

⇒ Personnes autorisées à reprendre mon enfant :

Je m'engage à ne pas mettre mon enfant aux cours de baby gym en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'enfant ou dans sa famille.

De même, l'enfant ayant été testé positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à la salle de sport.

Date :

Signature (précédée de la mention -lu et approuvé-)



Recommandations particulières ?

.....
.....

Allergies ?.....